



Motion L.O.L.F.

Les Ingénieurs des T.P.E. réunis en congrès les 9 et 10 décembre 2004,

LOLF et nouveau management public

RAPPELLENT les risques identifiés dans le Rapport du Congrès de 2002 liés la LOLF, et

REGRETTENT que sa mise en œuvre dépasse le simple cadre budgétaire et comptable, pour impacter les structures et le fonctionnement des administrations,

NOTENT qu'il s'agit d'une particularité française qui ne se retrouve pas dans les réformes budgétaires et comptables des autres pays ;

PRENNENT ACTE de la nouvelle architecture budgétaire (missions, programmes, actions) qui vise à une meilleure lisibilité de l'action de l'Etat, mais

CONDAMNENT le cloisonnement du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires par missions et programmes étanches et non coordonnés ;

RAPPELLENT leur attachement à la globalisation des crédits mais **CONDAMNENT** l'asymétrie en matière de fongibilité des crédits de personnel ;

EXIGENT que cette possibilité de puiser dans les crédits de personnels pour alimenter les autres titres des programmes soit strictement encadrée et fasse l'objet d'une concertation paritaire ;

S'INTERROGENT sur les conséquences possibles de la mise en œuvre de cette loi sur le modèle sociétal français construit autour des valeurs d'un Etat et d'un service public solidaires et égalitaires ;

LOLF et réorganisation des services

CONSTATENT que la mise en œuvre de la LOLF concourt à amoindrir la polyvalence du ministère et de ses services ;

REFUSENT les réorganisations qui ne proposeraient que des services «*LOLF compatibles*» qui ne prennent en compte ni l'indispensable synergie entre politiques, ni les besoins des territoires ou des agents ;

REVENDIQUENT des réorganisations tant nationales que régionales ou départementales qui soient l'occasion de mettre en place les bonnes compétences aux bons niveaux de responsabilités pour garantir à tous des possibilités d'épanouissement dans leur carrière pour la réalisation de parcours riches et diversifiés, jusqu'aux plus hauts postes à responsabilités ;

LOLF et GRH

S'INQUIETENT de la redistribution floue des rôles entre directeurs de programmes sectoriels et directeurs de programmes transversaux en matière de gestion des ressources humaines ;

S'INSURGENT contre les cloisonnements qui apparaissent dans la mise en œuvre de la LOLF et qui se traduisent par une volonté de gérer chaque agent dans un programme unique, selon une GPEC propre et cherchant à rompre les synergies déployées dans les services du ministère ;

RAPPELLENT leur attachement à disposer d'une gestion centralisée, seule à même de garantir l'égalité de droits et de traitement entre tous les membres du corps des I.T.P.E. ;

En conclusion :

REVENDIQUENT la création d'un S.G.P.A. en lieu et place d'un S.G. et d'une D.G.P.A. pour le pilotage, pour la stratégie, pour la coordination et l'arbitrage inter-programmes, ainsi que pour garantir une seule GPEC-GRH et pour le pilotage unique du dialogue social ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements, et revendications.